

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le mardi 4 octobre 2022 à 19 h 45 à la mairie d'arrondissement située au 13665, boulevard de Pierrefonds

Minutes of the regular sitting of the Borough Council held on Tuesday October 4, 2022 at 7:45 p.m. at the Borough Hall located at 13665, boulevard de Pierrefonds

conformément à la Loi sur les cités et villes (Chapitre C-19, L.R.Q. 1977), à laquelle sont présents :

in conformity with the Cities and Towns Act (Chapter C-19, R.L.Q. 1977), at which were present:

Le maire d'arrondissement Dimitrios (Jim) Beis et les conseillers Catherine Clément-Talbot, Chahi (Sharkie) Tarakjian, Benoit Langevin et Louise Leroux, tous formant quorum sous la présidence du maire d'arrondissement Dimitrios (Jim) Beis.

Mayor of the Borough Dimitrios (Jim) Beis and Councillors Catherine Clément-Talbot, Chahi (Sharkie) Tarakjian, Benoit Langevin and Louise Leroux, all forming a quorum under the chairmanship of the Mayor of the Borough, Dimitrios (Jim) Beis.

Le directeur d'arrondissement, monsieur Dominique Jacob, et le secrétaire d'arrondissement par intérim, M^e Pier-Luc Bisaillon Landry sont présents. The Director of the Borough, Mr. Dominique Jacob, and the secretary of the Borough by interim, Me Pier-Luc Bisaillon Landry, are present.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire d'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Unless otherwise stated in the present minutes, the Mayor of the Borough always avails himself of his privilege of not voting as provided for in Section 328 of the *Act respecting Towns and Municipalities* (L.R.Q., Chapter C-19).

Ouverture de la séance

Opening of the sitting

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 45.

The Mayor of the Borough declared the sitting open at 7:45 p.m.

La conseillère Catherine Clément-Talbot fait une allocution sur la nécessité de tenir les chiens en laisse dans l'espace public. Councillor Catherine Clément-Talbot spoke about the need to keep dogs on a leash in public areas.

Rapport du Service de police de la Ville de Montréal

Ville de Montréal Police Service Report

Le représentant du SPVM n'est pas présent.

The official of the SPVM is not present.

Présentation du Service de Sécurité Incendie de la Ville de Montréal

Presentation of Ville de Montréal Service de Sécurité Incendie

Le représentant du SIM n'est pas présent.

The representative of the SIM is not present.

Revue des activités

Activities review

Le maire d'arrondissement fait la revue des faits saillants des activités de l'arrondissement depuis la dernière séance.

The Mayor of the Borough highlighted the Borough's activities since the last meeting.

Minute de silence

Minute of silence

Moment de recueillement en mémoire de M. Alexander Fletcher Spence.

A moment of silence in memory of Mr. Alexander Fletcher Spence.

Période de questions du public

Public Question Period

La période de questions du public débute à 20 h 03.

The public question period started at

Au cours de cette période, posées par les personnes suivantes ont été traitées :

M. George Tenza

- Centre communautaire Marcel Morin et passeport vaccinal

Mme Sophie Forget

- Règlement CA29 0040-53 : changement entre le premier et le second projet

Mme Annie Forget

- Règlement CA29 0040-53 : pourqoui la zone H4-5-290 sera scindée en deux?

M. Marc Remillard

- Dérogation mineure refusée

M. Philippe Brassard

- Dérogation mineure refusée

M. Benoit Forget

 Terrain au coin du boulevard Gouin et du chemin de la Rive-Boisée

M. Jean-Marie Beauregard

 Dérogation mineure au 71, 3e Avenue Sud

RÉSOLUTION NUMÉRO CA22 29 0254

PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est proposé par la conseillère Louise Leroux appuyé par la conseillère Catherine Clément-Talbot

ET RÉSOLU

DE prolonger la période de questions de 15 minutes conformément à l'article 53 du règlement CA29 0046 sur la tenue, la procédure d'assemblée et la régie interne du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.03

8:03 p.m.

During that time, the questions asked by the following persons have been adressed:

Mr. George Tenza

- Marcel Morin Community Centre and Immunization Passport

Mrs. Sophie Forget

 By-law CA29 0040-53: modification between the first draft and the second draft

Mrs. Annie Forget

- By-law CA29 0040-53: why will the H4-5-290 zone be split in two?

Mr. Marc Remillard

- Minor exemption refused

Mr. Philippe Brassard

- Minor exemption refused

Mr. Benoit Forget

- Land at the corner of boulevard Gouin and chemin de la Rive-Boisée

Mr. Jean-Marie Beauregard

- Minor exemption at 71, 3e Avenue Sud

RESOLUTION NUMBER CA22 29 0254

QUESTION PERIOD EXTENSION

It was moved by Councillor Louise Leroux seconded by Councillor Catherine Clément-Talbot

AND RESOLVED

TO extend the question period by fifteen minutes in conformity with Article 53 of bylaw CA29 0046 governing the holding, the assembly proceedings and rules for the conduct of council meetings of the Borough of Pierrefonds-Roxboro.

UNANIMOUSLY ADOPTED

Questions de Sujet

Mme Martha Bond

- PP-2022-001

M. Mark Walford

- Sensibilisation à la santé mentale

Questions by Subject

Mrs. Martha Bond

- PP-2022-001

Mr. Mark Walford

- Raising awareness about mental health

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Catherine Clément-Talbot appuyé par le conseiller Benoit Langevin

ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro du 4 octobre 2022 soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.04

RÉSOLUTION NUMÉRO CA22 29 0256

PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par le conseiller Benoit Langevin appuyé par le conseiller Chahi (Sharkie) Tarakjian

ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 septembre 2022 à 19 h soit approuvé tel que soumis aux membres du conseil avant la présente séance et versé aux archives de l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.05

RESOLUTION NUMBER CA22 29 0255

APPROVAL OF THE AGENDA

It was moved by Councillor Catherine Clément-Talbot seconded by Councillor Benoit Langevin

AND RESOLVED

THAT the agenda of the Borough of Pierrefonds-Roxboro Council regular sitting of October 4, 2022 be adopted as submitted.

UNANIMOUSLY ADOPTED

RESOLUTION NUMBER CA22 29 0256

MINUTES

It was moved by Councillor Benoit Langevin seconded by Councillor Chahi (Sharkie) Tarakjian

AND RESOLVED

THAT the minutes of the regular sitting of the council held on September 12, 2022 at 7 p.m. be approved as submitted to the members of the Council prior to the present sitting and filed in the archives of the Borough.

AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ARRONDISSEMENTS POUR L'ÉLABORATION D'UN PLAN DE DÉVELOPPEMENT D'UNE COMMUNAUTÉ NOURRICIÈRE DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION

Il est proposé par la conseillère Louise Leroux appuyé par la conseillère Catherine Clément-Talbot

ET RÉSOLU

QUE le conseil d'arrondissement autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre de l'appel à projet pour l'élaboration d'un plan de développement d'une communauté nourricière du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;

D'autoriser madame Louise Zampini, chef de division, Culture, Bibliothèques et Développement social, à signer la demande d'aide financière

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12.01 1221294009

RÉSOLUTION NUMÉRO CA22 29 0258

54^E JOURNÉE « FÈVES AU LARD » FRATERNITÉ DES POLICIERS ET POLICIÈRES DE MONTRÉAL

Il est proposé par le conseiller Chahi (Sharkie) Tarakjian appuyé par le conseiller Benoit Langevin

ET RÉSOLU

QUE le conseil d'arrondissement autorise l'achat de cent (100) repas à 8 \$ chacun pour l'activité 54^e Journée « Fèves au Lard » de la Fraternité des policiers et policières de Montréal (FPPM), qui aura lieu le vendredi 21 octobre 2022;

QUE ces repas soient donnés à l'organisme « Popote Roulante » venant en aide aux personnes défavorisées du secteur;

QUE cette dépense totalisant 800 \$, taxes incluses, soit payée selon les informations financières contenues au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NUMBER CA22 29 0257

FINANCIAL ASSISTANCE – SUPPORT PROGRAM FOR BOROUGHS TO DEVELOP A FOOD COMMUNITY PLAN OF THE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION

It was moved by Councillor Louise Leroux seconded by Councillor Catherine Clément-Talbot

AND RESOLVED

THAT the Borough council authorize the submission of a request for financial assistance as part of the call for proposals for the elaboration of a food community development plan from the ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;

TO authorize Mrs. Louise Zampini, Division head, Culture, Libraries and Social Development, to sign the request for financial assistance.

UNANIMOUSLY ADOPTED

RESOLUTION NUMBER CA22 29 0258

54TH "FÈVES AU LARD" EVENT DAY FRATERNITÉ DES POLICIERS ET POLICIÈRES DE MONTRÉAL

It was moved by Councillor Chahi (Sharkie) Tarakjian seconded by Councillor Benoit Langevin

AND RESOLVED

THAT the Borough Council authorize the purchase of one hundred (100) meals at \$8 each for the 54th "Fèves au Lard" event day of the "Fraternité des policiers et policières de Montréal" (FPPM), which will take place on Friday, October 21, 2022;

THAT these meals be donated to the organization "Meals on Wheels", which helps the local needy people;

THAT this expense totalling \$800, taxes included, be paid according to the financial information mentioned in the decision-making documents.

CONTRAT DE PRÊT DE LOCAUX À TITRE GRATUIT – PERSPECTIVE COMMUNAUTAIRE EN SANTÉ MENTALE

Il est proposé par le conseiller Benoit Langevin appuyé par la conseillère Louise Leroux

ET RÉSOLU

QUE le conseil d'arrondissement consente un prêt à titre gratuit entre la Ville de Montréal, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et l'organisme Perspective communautaire en santé mentale pour l'usage de certains locaux du Centre communautaire Gerry Robertson pour une période maximale non-renouvelable d'un (1) an, du 5 octobre 2022 au 5 octobre 2023, tel que décrit au contrat de prêt de locaux.

D'autoriser monsieur Dominique Jacob, directeur de l'arrondissement, à signer le contrat, joint à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

20.02 1224991014

RÉSOLUTION NUMÉRO CA22 29 0260

CONTRAT DE PRÊT DE LOCAUX À TITRE GRATUIT - TABLE DE QUARTIER DU NORD DE L'OUEST-DE-L'ÎLE DE MONTRÉAL

Il est proposé par la conseillère Louise Leroux appuyé par le conseiller Benoit Langevin

ET RÉSOLU

QUE le conseil d'arrondissement consente un prêt à titre gratuit entre la Ville de Montréal, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et la Table de Quartier du Nord de L'Ouest-de-l'Île de Montréal pour l'usage des locaux au

deuxième étage de l'ancienne mairie de Roxboro, édifice portant le numéro 13, rue du Centre-Commercial à Pierrefonds-Roxboro pour une période de trois (3) ans, du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2025; tel que décrit au contrat de prêt de locaux;

D'autoriser monsieur Dominique Jacob, directeur de l'arrondissement, à signer le contrat, joint à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NUMBER CA22 29 0259

FREE PREMISES LOAN AGREEMENT – PERSPECTIVE COMMUNAUTAIRE EN SANTÉ MENTALE

It was moved by Councillor Benoit Langevin seconded by Councillor Louise Leroux

AND RESOLVED

THAT the Borough council agree to a free loan between the Ville de Montréal, Borough of Pierrefonds-Roxboro, and the organization Perspective communautaire en santé mentale for the use of certain premises at the Gerry Robertson Community Centre for a maximum non-renewable period of one (1) year, from October 5, 2022, to October 5, 2023, as described in the loan agreement.

TO authorize Mr. Dominique Jacob, Director of the Borough, to sign the contract, attached to the present to form an integral part hereof.

UNANIMOUSLY ADOPTED

RESOLUTION NUMBER CA22 29 0260

FREE PREMISES LOAN AGREEMENT – TABLE DE QUARTIER DU NORD DE L'OUEST-DE-L'ÎLE DE MONTRÉAL

It was moved by Councillor Louise Leroux seconded by Councillor Benoit Langevin

AND RESOLVED

THAT the Borough council agree to a free loan between the Ville de Montréal, Borough of Pierrefonds-Roxboro and the Table de Quartier du Nord de L'Ouest-de-l'Île de Montréal for the use of the

premises on the second floor of the former Roxboro Borough Hall, building number 13, rue du Centre-Commercial, Pierrefonds-Roxboro, for a period of three (3) years, from November 1, 2022, to October 31, 2025, as described in the loan contract for premise;

TO authorize Mr. Dominique Jacob, Director of the Borough, to sign the contract, attached to the present to form an integral part hereof.

20.03 1224991015

RÉSOLUTION NUMÉRO CA22 29 0261

SODEM INC. – RENOUVELLEMENT DU CONTRAT 22-19162

Il est proposé par le conseiller Chahi (Sharkie) Tarakjian appuyé par la conseillère Louise Leroux

ET RÉSOLU

D'exercer l'option de renouvellement prévue au contrat accordé à Sodem inc. des services techniques pour deux piscines de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro (Valleycrest et Versailles), incluant l'ouverture, la fermeture et le contrôle de la qualité de l'eau, pour une période d'un an, soit du 1^{er} avril au 30 novembre 2023, au coût total de 105 201,27 \$, à savoir 95 637,52 \$, taxes incluses pour le contrat et 9 563,75 \$ taxes incluses pour les contingences, conformément à l'appel d'offres public numéro 22-19162;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

20.04 1229357005

RÉSOLUTION NUMÉRO CA22 29 0262

CONTRAT NUMÉRO SP-2022-12

ATTENDU que des soumissions publiques ont été demandées pour des services professionnels pour la gestion et la surveillance de projets sur des ouvrages en architecture de paysage pour les années 2022 à 2025 dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;

ATTENDU qu'une seule soumission a été reçue le 8 septembre 2022 et qu'après analyse, le soumissionnaire a obtenu le pointage final suivant :

Soumissionnaire/Tenderer

WAA Montréal inc.

RESOLUTION NUMBER CA22 29 0261

SODEM INC. – RENEWAL OF CONTRACT 22-19162

It was moved by Councillor Chahi (Sharkie) Tarakjian seconded by Councillor Louise Leroux

AND RESOLVED

TO exercise the renewal option provided for in the contract granted to Sodem inc. for technical services for two swimming pools in the Borough of Pierrefonds-Roxboro (Valleycrest and Versailles), including opening, closing and water quality control, for a one-year period from April 1, to November 30, 2023, at a total cost of \$105,201.27, namely \$95,637.52, including taxes, for the contract and \$9,563.75, including taxes, for contingencies, in accordance with the public tender number 22-19162;

TO charge this expense according to the financial information mentioned in the decision-making summary.

UNANIMOUSLY ADOPTED

RESOLUTION NUMBER CA22 29 0262

CONTRACT NUMBER SP-2022-12

WHEREAS public tenders were called for professional services for the management and projects monitoring on landscape architecture works for the years 2022 to 2025 in the Borough of Pierrefonds-Roxboro;

WHEREAS only one tender was received on September 8, 2022 and that after analysis, the tenderer has obtained the following final score:

Pointage final/Final score

0.93

Il est proposé par la conseillère Catherine Clément-Talbot appuyé par le conseiller Chahi (Sharkie) Tarakjian

ET RÉSOLU

D'accorder le contrat numéro SP-2022-12 pour les années 2022 à 2025 au seul soumissionnaire conforme **WAA Montréal inc.**, ayant obtenu le plus haut pointage final, au montant de sa soumission, pour une somme maximale de 1 383 252,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

20.05 1226936014

RÉSOLUTION NUMÉRO CA22 29 0263

ARTICLE 85 CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL – OFFRE DE SERVICE – PRISE EN CHARGE DE LA COORDINATION DU SPORT RÉGIONAL

Il est proposé par le conseiller Chahi (Sharkie) Tarakjian appuyé par le conseiller Benoit Langevin

ET RÉSOLU

D'accepter, en vertu du premier alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (R.L.R.Q., c. C-11.4), l'offre de service de la Direction des sports du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) pour la prise en charge de la coordination du sport régional, soit la gestion de la concertation relative au sport régional et de la reconnaissance et du soutien en sport régional.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

20.06 1227924004

RÉSOLUTION NUMÉRO CA22 29 0264

CONTRAT NUMÉRO 22-19463

ATTENDU que des soumissions publiques ont été demandées pour la fourniture et l'installation des casiers métalliques ainsi que des bancs dans le vestiaire des hommes dans le bâtiment des Travaux publics de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;

ATTENDU que des soumissions ont été reçues et ouvertes le 8 septembre 2022 et se lisent comme suit :

It was moved by Councillor Catherine Clément-Talbot seconded by Councillor Chahi (Sharkie) Tarakjian

AND RESOLVED

TO grant contract number SP-2022-12 for the years 2022 to 2025 to the only compliant tenderer **WAA Montréal inc.**, having obtained the highest final score, for the amount of its tender, for a maximum sum of \$1,383,252.73, taxes included, in accordance with the tendering documents prepared for this contract;

THAT this expense be charged according to the financial information described in the decision-making summary.

UNANIMOUSLY ADOPTED

RESOLUTION NUMBER CA22 29 0263

SECTION 85 CHARTER OF VILLE DE MONTRÉAL – SERVICE OFFER – TAKING OVER THE COORDINATION OF REGIONAL SPORT

It was moved by Councillor Chahi (Sharkie) Tarakjian seconded by Councillor Benoit Langevin

AND RESOLVED

TO accept, in accordance with the first paragraph of section 85 of the Charter of Ville de Montréal, métropole du Québec (R.L.R.Q., c. C-11.4), the service offer of the Direction des sports du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) for the coordination of regional sport, to wit the management of regional sport consultation and regional sport recognition and support.

UNANIMOUSLY ADOPTED

RÉSOLUTION NUMÉRO CA22 29 0264

CONTRACT NUMBER 22-19463

WHEREAS public tenders were called for the supply and installation of metal lockers and benches in the men's locker room at the Public Works building in the Borough of Pierrefonds-Roxboro:

WHEREAS tenders were received and opened on September 8, 2022 and read as follows:

Soumissionnaire/Tenderer

Prix soumis/Price Quoted

Les produits d'entreposages Pedlex limitée Perfic inc.

126 189,00 \$ 131 311,00 \$

Il est proposé par le conseiller Benoit Langevin appuyé par la conseillère Louise Leroux It was moved by Councillor Benoit Langevin seconded by Councillor Louise Leroux

ET RÉSOLU

AND RESOLVED

D'autoriser une dépense totale de 126 189 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation des casiers métalliques ainsi que des bancs dans le vestiaire des hommes dans le bâtiment des Travaux publics de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;

TO authorize a total expense of \$126,189, including all applicable taxes, for the supply and installation of metal lockers as well as benches in the men's locker room at the Public Works building in the Borough of Pierrefonds-Roxboro;

D'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme Les produits d'entreposages Pedlex limitée, le contrat numéro 22-19463 au montant de sa soumission, soit 126 189 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

TO grant contract number 22-19463 to the lowest compliant tenderer, **Les produits d'entreposages Pedlex limitée**, in the amount of its tender, to wit \$126,189, taxes included, in accordance with the tendering documents prepared for this contract;

D'assumer le total de cette dépense à 100 % par le Programme décennal d'immobilisations (PDI) de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, pour un montant total de 126 189 \$, taxes incluses.

TO assume the total amount of this expense at 100% by the Borough's Ten-Year Programme of Capital Expenditures, for a total amount of \$126,189, taxes included.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

UNANIMOUSLY ADOPTED

20.07 1226936018

REDDITION DES COMPTES DES DEMANDES DE PAIEMENT ET ENGAGEMENTS

Il est proposé par la conseillère Catherine Clément-Talbot appuyé par le conseiller Benoit Langevin

ET RÉSOLU

QUE la reddition financière, la liste des dépenses mensuels par demandes paiements, des virements et la liste des engagements des différents services de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, au montant de 388 042,02 \$ couvrant la période du 30 juillet au 26 août 2022 ainsi que la liste les paiements par cartes de crédit pour la période du 1 juillet au 31 août 2022 au montant de 10 152,21 \$ soient approuvées telles que aux membres du soumises conseil d'arrondissement

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

30.01 1228388008

RÉSOLUTION NUMÉRO CA22 29 0266

AFFECTATION DU FONDS RÉSERVÉ POUR FINS DE PARCS – PLANTATION D'ARBRES ET DE VÉGÉTAUX SUR LE TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT EN 2022

Il est proposé par le conseiller Benoit Langevin appuyé par le conseiller Chahi (Sharkie) Tarakjian

ET RÉSOLU

QUE soit autorisée l'affectation d'une somme maximale de 34 607,48 \$ taxes incluses, pour la plantation d'arbres et de végétaux sur le territoire de l'arrondissement en 2022;

QUE cette dépense soit payée selon les informations financières contenues au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

30.02 1229357006

RESOLUTION NUMBER CA22 29 0265

ACCOUNTABILITY REPORT ON REQUESTS FOR PAYMENT AND LIABILITIES

It was moved by Councillor Catherine Clément-Talbot seconded by Councillor Benoit Langevin

AND RESOLVED

THAT the financial report, the list of monthly expenses by request for payment, transfers and commitments of various departments of the Borough of Pierrefonds-Roxboro, in the amount of \$388,042.02 for the period from July 30 to August 26, 2022, as well as the list of credit card payments for the period from July 1 to August 31, 2022, in the amount of \$10,152.21, be approved as submitted to the members of the Borough Council.

UNANIMOUSLY ADOPTED

RESOLUTION NUMBER CA22 29 0266

APPROPRIATION OF RESERVED FUND FOR PURPOSES OF PARKS – PLANTING OF TREES AND VEGETATION ON THE TERRITORY OF THE BOROUGH IN 2022

It was moved by Councillor Benoit Langevin seconded by Councillor Chahi (Sharkie) Tarakjian

AND RESOLVED

THAT be authorized the appropriation of a maximum sum of \$34,607.48, including all applicable taxes, for the planting of trees and vegetation on the territory of the Borough in 2022;

THAT this expenditure be paid according to the financial information mentioned in the decision-making documents.

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT CA29 0040-52

ATTENDU QU'un avis de motion du règlement a été donné à la séance du 1^{er} août 2022 au conseil d'arrondissement par la résolution numéro CA22 29 0204;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été adopté à cette même séance par la résolution numéro CA22 29 0205;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 26 septembre 2022;

ATTENDU QUE le second projet de règlement contient une modification quant au premier projet de règlement afin que soit inclus la profession « médecin » à l'article 3;

Il est proposé par la conseillère Louise Leroux appuyé par la conseillère Catherine Clément-Talbot

ET RÉSOLU

QUE soit adopté tel que soumis le second projet de règlement CA29 0040-52 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 afin d'apporter diverses corrections et divers ajustements à l'article 70 sur les usages additionnels autorisés pour les usages des catégories d'usages « Habitation unifamiliale (H1) », « Habitation bifamiliale et trifamiliale (H2) » et « Habitation multifamiliale (H3) », à l'article 73 sur les dispositions générales applicables à un usage additionnel, à l'article 75 sur les dispositions particulières applicables à un usage additionnel « Commerce de service » et à l'article 76 sur les dispositions particulières applicables à un usage additionnel « Service de garde en milieu familial »;

DE publier un avis public annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

40.01 1229155016

RESOLUTION NUMBER CA22 29 0267

SECOND DRAFT BY-LAW CA29 0040-52

WHEREAS a notice of motion of the by-law has been given at the August 1, 2022 Borough Council sitting by resolution number CA22 29 0204;

WHEREAS the first draft by-law has been adopted at this same sitting by resolution number CA22 29 0205;

WHEREAS a public consultation meeting was held on September 26, 2022;

WHEREAS the second draft by-law contains an amendment to the first draft by-law to include the profession of "physician" in section 3;

It was moved by Councillor Louise Leroux seconded by Councillor Catherine Clément-Talbot

AND RESOLVED

THAT be adopted as submitted the second draft by-law CA29 0040-52 modifying zoning by-law CA29 0040 in order to make various corrections and adjustments to article 70 concerning additional authorized uses for the "Single-family dwelling (H1)", "Two and three family dwelling (H2)" and "Multi-family dwelling (H3)" uses, to article 73 on the general provisions applicable to an additional use, to article 75 on the specific provisions applicable to an additional "Service business" use and to article 76 on the specific provisions applicable to an additional use "Family daycare service";

TO publish a public notice on the Borough's website announcing the possibility of requesting participation in a referendum.

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT CA29 0040-53

ATTENDU QU'un avis de motion du règlement a été donné à la séance du 1^{er} août 2022 au conseil d'arrondissement par la résolution numéro CA22 29 0206;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été adopté à la séance du 12 septembre 2022 au conseil d'arrondissement par la résolution numéro CA22 29 0234;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 26 septembre 2022;

ATTENDU QUE le second projet de règlement contient une modification par rapport au premier projet de règlement quant au scindement en deux de la zone H4-5-290 avec la création de la zone H4-5-290-1, ainsi que l'ajout de la grille de zonage s'y rapportant;

Il est proposé par la conseillère Louise Leroux appuyé par le conseiller Benoit Langevin

ET RÉSOLU

QUE soit adopté tel que soumis le second projet de règlement CA29 0040-53 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 aux fins de réduire le nombre d'étages à six (6) dans les zones H3-4-272-2, H4-4-282, H4-5-295, P-5-317, P-5-317-1 et P-5-328 pour les catégories d'usages supérieurs à six (6) étages, augmenter le nombre d'étages à six (6) dans les zones H4-4-282, H4-5-295, C-5-316, C-5-318 et H4-5-319 pour les catégories d'usages inférieurs à six (6) étages et créer la zone H4-5-290-1;

DE publier un avis public annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NUMBER CA22 29 0268

SECOND DRAFT BY-LAW CA29 0040-53

WHEREAS a notice of motion of the by-law has been given at the August 1, 2022 Borough Council sitting by resolution number CA22 29 0206;

WHEREAS the first draft by-law has been adopted at the September 12, 2022 Borough Council sitting by resolution number CA22 29 0234;

WHEREAS a public consultation meeting was held on September 26, 2022;

WHEREAS the second draft by-law contains an amendment to the first draft by-law with respect to the division in two of zone H4-5-290 with the creation of zone H4-5-290-1, as well as the addition of the related zoning grid;

It was moved by Councillor Louise Leroux seconded by Councillor Benoit Langevin

AND RESOLVED

THAT be adopted as submitted the second draft by-law CA29 0040-53 modifying zoning by-law CA29 0040 in order to reduce the number of storeys to six (6) in H3-4-272-2, H4-4-282, H4-5-295, P-5-317, P-5-317-1 and P-5-328 zones for use categories higher than six (6) storeys and increasing the number of storeys to six (6) in H4-4-282, H4-5-295, C-5-316, C-5-318, and H4-5-319 zones for use categories lower than six (6) storeys and create H4-5-290-1 zone;

TO publish a public notice on the Borough's website announcing the possibility of requesting participation in a referendum.

UNANIMOUSLY ADOPTED

40.02 1223840004

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT CA29 0040-54

ATTENDU QU'un avis de motion du règlement a été donné à la séance du 12 septembre 2022 au conseil d'arrondissement par la résolution numéro CA22 29 0235;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été adopté à la même séance du 12 septembre 2022 au conseil d'arrondissement par la résolution numéro CA22 29 0236;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 28 septembre 2022;

ATTENDU QUE le titre de ce second projet de règlement a été modifié afin de mieux refléter que ce projet de règlement a pour but d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) et de corriger une coquille dans la désignation de la zone H1-3-111-14.

ATTENDU QUE ce second projet de règlement a été modifié afin de déplacer la limite nordouest de la zone H3-2-111-11 proposée pour la faire correspondre avec la limite de la zone H1-2-103 existante;

Il est proposé par le conseiller Benoit Langevin appuyé par la conseillère Catherine Clément-Talbot

ET RÉSOLU

QUE soit adopté tel que soumis le second projet de règlement CA29 0040-54 modifiant l'annexe C – Plan de zonage du règlement de zonage CA29 0040 afin d'ajouter les zones H3-3-111-5, H3-3-111-6, H3-3-111-7, H3-3-111-8, H3-3-111-9, H3-3-111-10. H3-2-111-11, H3-2-111-12, H3-2-111-13 et H1-3-111-14 et modifiant l'annexe A – Grilles des spécifications du règlement de zonage CA29 0040 afin d'ajouter les grilles des zones citées précédemment dans le but d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) relative aux seuils minimums moyens de densité résidentielle (nombre de log./ha brut) applicables à certains secteurs à construire ou à transformer;

DE publier un avis public sur le site Internet de l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

40.03 1223840005

RESOLUTION NUMBER CA22 29 0269

SECOND DRAFT BY-LAW CA29 0040-54

WHEREAS a notice of motion of the by-law has been given at the September 12, 2022 Borough Council sitting by resolution number CA22 29 0235;

WHEREAS the first draft by-law has been adopted at the September 12, 2022 Borough Council sitting by resolution number CA22 29 0236;

WHEREAS a public consultation meeting was held on September 28, 2022;

WHEREAS the title of this second draft by-law has been modified to better reflect that the purpose of this draft by-law is to ensure concordance with the Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) and to correct a typo in the designation of zone H1-3-111-14;

WHEREAS this second draft by-law has been amended to move the northwest boundary of the proposed H3-2-111-11 zone to match the boundary of the existing H1-2-103 zone;

It was moved by Councillor Benoit Langevin seconded by Councillor Catherine Clément-Talbot

AND RESOLVED

THAT be adopted as submitted the second draft by-law CA29 0040-54 modifying appendix C - Zoning plan of zoning by-law CA29 0040 in order to add zones H3-3-111-5, H3-3-111-6, H3-3-111-7, H3-3-111-8, H3-3-111-9, H3-3-111-10, H3-2-111-11, H3-2-111-12, H3-2-111-13 and H1-3-111-14 and modifying appendix A Specifications chart of zoning by-law CA29 0040 in order to add the charts of the above-mentioned zones in order to ensure concordance with the Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de montréal (RCG 14-029) regarding the minimum average residential density thresholds (number of dwelling units/gross hectare) applicable to certain sectors to be built or transformed;

TO publish a public notice on the Borough's website

UNANIMOUSLY ADOPTED

RÉSOLUTION NUMÉRO CA22 29 0270

RESOLUTION NUMBER CA22 29 0270

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CA29 0040-55

Avis de motion est donné par le conseiller Benoit Langevin de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du projet de règlement CA29 0040-55 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 aux fins d'interdire le remplacement des résidences et maisons d'étudiants, maisons pour personnes retraitées non autonomes et les habitations collectives (h4) par un autre usage de la famille habitation sauf par un bâtiment de logements sociaux ou communautaires.

40.04 1223840006

RÉSOLUTION NUMÉRO CA22 29 0271

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CA29 0041-3

Avis de motion est donné par la conseillère Catherine Clément-Talbot de l'inscription pour adoption du projet de règlement CA29 0041-3 modifiant le règlement de zonage CA29 0041 afin d'y apporter un ajustement ayant trait aux dispositions sur les opérations cadastrales à l'égard d'une copropriété divise.

40.05 1229155022

NOTICE OF MOTION – BY-LAW NUMBER CA29 0040-55

Notice of motion is given by Councillor Benoit Langevin of the entry for adoption at any subsequent sitting of by-law CA29 0040-55 amending zoning by-law CA29 0040 for the purpose of prohibiting the replacement of student residences and houses, houses for retired persons who are not self-sufficient and collective dwellings (h4) by another use of the housing family except by a social or community housing building.

RESOLUTION NUMBER CA22 29 0271

NOTICE OF MOTION – BY-LAW NUMBER CA29 0041-3

Notice of motion is given by Councillor Catherine Clément-Talbot of the entry for adoption of draft by-law CA29 0041-3 modifying zoning by-law CA29 0041 in order to make an adjustment to the provisions relating to cadastral operations in respect of a condominium.

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT CA29 0041-3

Il est proposé par la conseillère Catherine Clément-Talbot appuyé par le conseiller Chahi (Sharkie) Tarakjian

ET RÉSOLU

QUE soit adopté tel que soumis le premier projet de règlement CA29 0041-3 modifiant le règlement de zonage CA29 0041 afin d'y apporter un ajustement ayant trait aux dispositions sur les opérations cadastrales à l'égard d'une copropriété divise;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue conformément à la loi et qu'à cette fin soient publiés les avis publics requis.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

40.05 1229155022

RÉSOLUTION NUMÉRO CA22 29 0273

RÈGLEMENT CA29 0097-2

ATTENDU qu'un avis de motion du règlement a été donné à la séance ordinaire du 12 septembre 2022 au conseil d'arrondissement par la résolution numéro CA22 29 0237 et que le projet de règlement a été déposé avec le dossier décisionnel à cette même séance;

ATTENDU qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel a été remise aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance ;

ATTENDU que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

LE TOUT conformément aux dispositions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

Il est proposé par la conseillère Louise Leroux appuyé par le conseiller Benoit Langevin

ET RÉSOLU

RESOLUTION NUMBER CA22 29 0272

FIRST DRAFT BY-LAW CA29 0041-3

It was moved by Councillor Catherine Clément-Talbot seconded by Councillor Chahi (Sharkie) Tarakjian

AND RESOLVED

THAT be adopted as submitted first draft by-law CA29 0041-3 modifying zoning by-law CA29 0041 in order to make an adjustment to the provisions relating to cadastral operations in respect of a condominium;

THAT a public consultation meeting be held in accordance with the law and for this purpose be published the requisite public notices.

UNANIMOUSLY ADOPTED

RESOLUTION NUMBER CA22 29 0273

BY-LAW CA29 0097-2

WHEREAS a notice of motion of the by-law has been given at the September 12, 2022 Borough Council regular sitting by resolution number CA22 29 0237 and that the draft by-law has been deposited with the decision-making documents at this sitting;

WHEREAS a copy of the by-law and the decision-making documents was delivered to the members of the Borough Council more than 72 hours before the sitting;

WHEREAS the object, scope and cost of this by-law are explained in the by-law and in the decision-making summary;

THE WHOLE in accordance with the provisions of the Cities and Town's Act, Section 356;

It was moved by Councillor Louise Leroux seconded by Councillor Benoit Langevin

AND RESOLVED

QUE soit adopté le règlement CA29 0097-2 modifiant le règlement CA29 0097 d'administration des règlements d'urbanisme de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro afin d'y apporter diverses corrections et divers ajustements, notamment les modalités concernant la nécessité d'obtenir certains types de certificat d'autorisation et les renseignements supplémentaires requis dans le cadre de certains types de demandes de certificat d'autorisation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

40.06 1229155009

RÉSOLUTION NUMÉRO CA22 29 0274

PP-2022-001 4700-4704, BOULEVARD SUNNYBROOKE À L'INTERSECTION DU BOULEVARD GOUIN OUEST SECOND PROJET DE RÉSOLUTION

ATTENDU qu'une réunion du comité consultatif d'urbanisme a été tenue le 7 avril 2021 à 17 h 30, à l'issue de laquelle le projet particulier de construction a été recommandé par ledit comité;

ATTENDU qu'une consultation citoyenne s'est tenue du 23 juin 2022 au 24 juillet 2022 sur la plateforme de consultation en ligne Cocoriko;

ATTENDU QUE le premier projet de résolution a été adopté à la séance du 12 septembre 2022 par la résolution numéro CA22 29 0241;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue du 28 septembre 2022 conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE le procès-verbal de cette consultation écrite a été déposé en séance;

Il est proposé par le conseiller Benoit Langevin appuyé par la conseillère Louise Leroux

ET RÉSOLU

THAT be adopted by-law CA29 0097-1 modifying by-law CA29 0097 pertaining to the administration of urban planning by-laws in the Borough of Pierrefonds-Roxboro in order to make various corrections and adjustments, including terms and conditions regarding the need for certain types of certificates of authorization and additional information required in connection with certain types of applications for certificates of authorization.

UNANIMOUSLY ADOPTED

RESOLUTION NUMBER CA22 29 0274

PP-2022-001
4700-4704, BOULEVARD
SUNNYBROOKE À L'INTERSECTION DU
BOULEVARD GOUIN OUEST
SECOND DRAFT RESOLUTION

WHEREAS a meeting of the Urban Planning Advisory Committee has been held on April 7, 2021 at 5:30 p.m., at the end of which the specific construction proposal was recommended by said committee;

WHEREAS a citizen consultation was held from June 23, 2022 to July 24, 2022 on the Cocoriko online consultation platform;

WHEREAS the first draft resolution has been adopted at the September 12, 2022 sitting by resolution number CA22 29 0241;

WHEREAS a public consultation meeting was held on September 28, 2022 in accordance with the provisions of the Act respecting land use planning and development (R.S.Q., c. A-19.1);

WHEREAS the minutes of this written consultation has been tabled at the sitting;

It was moved by Councillor Benoit Langevin seconded by Councillor Louise Leroux

AND RESOLVED

D'ADOPTER, en vertu du règlement CA29 0045 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), le premier projet de résolution visant à autoriser l'implantation d'un nouveau bâtiment multifamilial (usage H3) de six (6) étages dans la zone C-8-454 au 4700-4704, boulevard Sunnybrooke, à l'intersection du boulevard Gouin Ouest, sur les lots 1 900 120 et 1 899 992, et ce, nonobstant toute disposition contraire inscrite au règlement de zonage CA29 0040;

DE permettre un usage résidentiel multifamilial (h3) sur le site, situé dans la zone C-8-454;

D'autoriser la mixité d'usage habitation (h) et commercial (c1 et c2) au rez-de-chaussée;

D'autoriser la sous-classe d'usages 581 – Restauration avec service complet ou restreint (c2d) pour le local commercial situé au rez-de-chaussée.

D'établir une superficie minimale de terrain à 1000 mètres carrés;

D'établir une profondeur minimale de terrain à 40 mètres;

D'établir une largeur minimale de terrain à 30 mètres;

DE permettre une structure de bâtiment isolée;

D'établir la marge de recul avant minimale à 3,15 mètres (boulevard Sunnybrooke);

D'établir la marge de recul latérale droite minimale à 7,5 mètres (boulevard Gouin Ouest);

D'établir la marge de recul latérale gauche minimale à 9,15 mètres;

D'établir la marge de recul arrière à 6,15 mètres;

D'établir la hauteur maximale du bâtiment à six (6) étages;

D'établir le coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) à un maximum de 2,6;

D'établir le coefficient d'emprise au so (C.E.S.) maximum à 0,50;

DE permettre que la cour avant du terrain soit gazonnée ou autrement paysagée à l'aide de végétaux à 25%;

D'établir le ratio des aires d'agrément à 15 m² par logement;

DE permettre des espaces de stationnement comportant deux baies paysagères ayant une superficie de 8 m² et une troisième de 13 m²;

DE permettre des espaces de stationnement

TO ADOPT, by virtue of by-law CA29 0045 concerning specific construction, alteration or occupancy proposals for an immovable (SCAOPI), first draft resolution authorizing a new six (6) storey multi-dwelling construction (H3 use) in the C-8-454 zone at 4700-4704, boulevard Sunnybrooke, at the intersection of boulevard Gouin Ouest, on lots 1 900 120 et 1 899 992, and that, notwithstanding any contradicting provisions of the zoning by-law CA29 0040;

TO allow a multi-dwelling residential use (h3) on the site, located in zone C-8-454

TO authorized mixed residential (h) and commercial (c1 and c2) use on the ground floor;

TO authorize the subclass of uses 581 – Restaurant with full or limited service (c2d) for the commercial premises located on the ground floor.

TO establish a minimum land area of 1000 square meters;

TO establish a minimum depth of the lot at 40 meters;

TO establish a minimum width of the lot at 30 meters;

TO allow detached building structure;

TO establish the front setback at a minimum of 3.15 meters (boulevard Sunnybrooke);

TO establish the right lateral setback at a minimum of 7.5 meters (boulevard Gouin Ouest);

TO establish the left lateral setback at a minimum of 9.15 meters;

TO establish the backyard setback at a minimum of 6.15 meters;

TO establish the maximum building height at six (6) storeys;

TO establish the floor area ratio (F.A.R.) at a maximum of 2.6;

TO establish the maximum coverage ratio (C.E.S.) at 0.50;

TO allow the front yard of a landsite be grassed or otherwise landscaped with plants and vegetation at 25%;

TO establish the minimum leisure area at 15 square meters per unit;

TO allow parking spaces with two landscaped bays having an area of 8 m² and a third one of 13 m².

TO allow parking spaces without landscaped

sans baies paysagères lorsque ces espaces sont surplombées par une construction sur pilotis:

DE permettre un espace de stationnement hors rue d'empiéter dans la marge de recul avant minimum;

DE permettre une construction souterraine non apparente à 2,7 mètres de la ligne de terrain avant (boulevard Sunnybrooke);

DE permettre une construction souterraine non apparente à 0 mètre de la ligne de terrain arrière:

D'autoriser une zone tampon composée d'un écran acoustique et une palissade dans la cour latérale gauche et la cour arrière dont la hauteur est de 2,4 mètres;

D'autoriser des conteneurs semi-enfouis extérieurs pour déchets, matières récupérables ou organiques dans la cour avant :

- i) sans qu'ils ne soient accessibles par une allée de circulation donnant accès à une rue; et
- ii) sans qu'un espace libre d'une longueur minimale de 12 mètres soit aménagé devant les conteneurs semi-enfouis

D'ASSORTIR l'acceptation du présent projet particulier de construction aux conditions suivantes :

- a) L'approbation du plan d'aménagement paysager par la Direction Développement du territoire et études techniques;
- b) L'approbation des plans de l'écran acoustique et de la palissade par le Direction Développement du territoire et études techniques;
- c) Que les demandes de permis et autorisations nécessaires à la réalisation du projet soient effectuées dans les 24 mois suivant l'entrée en vigueur du présent PPCMOI;

D'OBLIGER le requérant à respecter toutes les conditions prévues ci-dessus, sans quoi, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA29 0045), s'appliqueront;

En cas de contradiction avec les dispositions énoncées dans le Règlement de zonage de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro CA29 0040, les critères de la présente résolution prévalent. Toutes autres dispositions dudit règlement continuent à s'appliquer.

QUE soit publié un avis public annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum.

bays when these spaces are overhanging by pile construction;

TO allow an off-street parking area to encroach onto the minimum front setback;

TO allow underground construction that is not apparent at 2.7 meters from the front lot line (boulevard Sunnybrooke);

TO allow underground construction that is not apparent at 0 meter from the rear lot line;

TO allow a buffer zone consisting of an acoustic screen and a fence in the left side yard and rear yard with a height of 2.4 metres;

TO allow semi-buried containers for waste, recyclable or organic material in the front yard:

- i) without being accessible by a circulation aisle with a street entrance; and
- ii) without an open space of a minimum length of 12 meters in front of the semi-buried containers.

TO MAKE the acceptance of the present specific construction project subject to the following conditions:

- a) The approval of the landscaping plan by the "Direction Développement du territoire et études techniques";
- b) The approval of the acoustic screen and fence plans by the "Direction Développement du territoire et études techniques"
- c) That the permit and necessary authorizations for the present project be requested during the 24 months following the entry into force of the present SCAOPI;

TO REQUEST the applicant to respect all the conditions set above and, failure to comply by the obligations resulting from hereby resolution, the penal law provisions of By-law on specific construction, alteration or occupancy proposals for an immovable (CA29 0045), will apply;

In case of conflict with the provisions and standards stated in the zoning by-law CA29 0040 of the Borough of Pierrefonds-Roxboro, the criteria of this resolution prevail. All other dispositions of the zoning by-law CA29 0040 will continue to apply.

THAT a public notice be published announcing the possibility of a request to participate in a referendum.

DE poursuivre la procédure d'adoption de ce projet de résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

40.07 1228707014

TO pursue the adoption procedure of this draft resolution.

UNANIMOUSLY ADOPTED

RÉSOLUTION NUMÉRO CA22 29 0275

DÉROGATION MINEURE – ÉTUDE N°3003199975 71, 3e AVENUE SUD LOT 1 388 106

Il est proposé par la conseillère Louise Leroux appuyé par la conseillère Catherine Clément-Talbot

ET RÉSOLU

QUE, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion tenue le 7 septembre 2022, le conseil autorise la dérogation mineure suivante aux règlements de zonage et de lotissement :

71, 3e Avenue Sud Lot 1 388 106

NONOBSTANT toute disposition contraire aux règlements susmentionnés de l'arrondissement, permettre dans la zone H1-7-427, pour un bâtiment résidentiel isolé :

- une galerie à une distance de 1,76 m au lieu du minimum requis de 2 m;
- une marge latérale de 1,73 m au lieu du minimum requis de 2 m;
- un garage détaché à une distance de 0,85 m d'une ligne de terrain au lieu du minimum requis de 1 m.

RESOLUTION NUMBER CA22 29 0275

MINOR EXEMPTION – PROJECT N° 3003199975 71, 3e AVENUE SUD LOT 1 388 106

It was moved by Councillor Louise Leroux seconded by Councillor Catherine Clément-Talbot

AND RESOLVED

THAT on recommendation of the Urban Planning Advisory Committee, at its sitting held on September 7, 2022, the Council authorize the following minor exemption to zoning and subdivision by-laws:

71, 3e Avenue Sud Lot 1 388 106

NOTWITHSTANDING any provision to the contrary in the above-mentioned Borough regulations, to allow in the H1-7-427 zone, for a detached residential dwelling:

- a porch at a distance of 1.76 m instead of the required minimum of 2 m;
- a side setback of 1.73 m instead of the required minimum of 2 m;
- a detached garage at a distance of 0.85 m from a lot line instead of the required minimum of 1 m.

Et de refuser un garage détaché à une distance réduite de 0,85 m d'une ligne de terrain au lieu du minimum requis de 1 m (art. 140 du règlement CA29 0040) étant donné qu'il répond aux exigences d'une construction dérogatoire protégée par droits acquis tel que défini par les articles 353 à 358 du règlement de zonage CA 29 0040 à l'exception de l'abri rattaché au garage détaché;

Tel que montré sur le certificat de localisation, minute 4750, préparé par l'arpenteur-géomètre François Danis, daté du 13 juillet 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

And to refuse a detached garage at a reduced distance of 0.85 m from a lot line instead of the 1 m minimum required (art. 140 of by-law CA29 0040) since it meets the requirements of a derogatory construction protected by acquired rights as defined by articles 353 to 358 of the zoning by-law CA 29 0040, with the exception of the shelter attached to the detached garage;

As shown on the site plan, minute 4750, prepared by François Danis, land surveyor, dated July 13, 2022.

P.I.I.A. – LOT 1 388 146 10322, BOULEVARD GOUIN OUEST

CONSIDÉRANT la réunion en visioconférence du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le mercredi 7 septembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE toute nouvelle construction de type résidentiel est assujettie au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale CA29 0042;

Il est proposé par le conseiller Benoit Langevin appuyé par la conseillère Louise Leroux

ET RÉSOLU

QUE la nouvelle construction d'un bâtiment unifamilial isolé de deux étages, située au 10322, boulevard Gouin Ouest, soit <u>refusée</u> en vertu du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale CA29 0042 puisque les objectif et critères suivants ne sont pas respectés:

- « L'implantation d'un bâtiment et de ses agrandissements devrait tendre à s'adapter à la topographie naturelle du terrain » de l'objectif « profiter des éléments naturels »;
- « La dénivellation entre deux terrains devrait être conçue pour éviter le plus possible les murs de soutènement entre les unités. La dénivellation devrait être revégétalisée pour éviter un déblai naturel » de l'objectif « éviter l'aménagement d'un mur de soutènement entre deux terrains ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

40.09 1229728002

RÉSOLUTION NUMÉRO CA22 29 0277

RESOLUTION NUMBER CA22 29 0276

S.P.A.I.P. – LOT 1 388 146 10322, BOULEVARD GOUIN OUEST

CONSIDERING the videoconference meeting of the Urban Planning Advisory Committee (UPAC) held on Wednesday, September 7, 2022;

CONSIDERING THAT all new residential construction is subject to the Site Planning and Architectural Integration Program By-law CA29 0042;

It was moved by Councillor Benoit Langevin seconded by Councillor Louise Leroux

AND RESOLVED

THAT the new construction of a two-storey detached single-family dwelling located at 10322 boulevard Gouin Ouest, be <u>refused</u> in accordance with the Site Planning and Architectural Integration Program By-law CA29 0042 since the following objectives and criteria are not met:

- "The layout of a building and its additions should tend to adapt to the natural topography of the land" from the "benefit from the natural elements" objective;
- "The drop between two lots should be designed to avoid retaining walls between units as much as possible. The drop should be revegetated to avoid a natural cut" from the "avoid building a retaining wall between two lots" objective.

UNANIMOUSLY ADOPTED

RESOLUTION NUMBER CA22 29 0277

P.I.I.A. – LOT 1 899 323 22, RUE HORTIE

CONSIDÉRANT la réunion en visioconférence du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le mercredi 7 septembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE toute nouvelle construction de type résidentiel est assujettie au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale CA29 0042;

Il est proposé par la conseillère Louise Leroux appuyé par la conseillère Catherine Clément-Talbot

ET RÉSOLU

QUE la construction d'un bâtiment unifamilial isolé de deux étages, situé au 22, rue Hortie, soit <u>refusée</u> en vertu du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale CA29 0042 puisque l'objectif « Assurer une unité d'ensemble à travers une diversité architecturale de modèles à l'intérieur de chacune des zones visées » n'est pas respecté quant aux critères suivants :

- « Les modèles d'habitation doivent présenter une ressemblance entre les éléments suivants : style architectural, façade (hauteur, largeur, alignement), toiture (forme et pente), fenestration »;
- « La différence de hauteur et de volume trop prononcée entre les bâtiments voisins est à éviter afin qu'aucun d'entre eux ne semble écrasé par le volume de l'autre ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

40.10 1228707017

S.P.A.I.P. – LOT 1 899 323 22, RUE HORTIE

CONSIDERING the videoconference meeting of the Urban Planning Advisory Committee (UPAC) held on Wednesday, September 7, 2022;

CONSIDERING THAT all new residential construction is subject to the Site Planning and Architectural Integration Program By-law CA29 0042;

It was moved by Councillor Louise Leroux seconded by Councillor Catherine Clément-Talbot

AND RESOLVED

THAT the construction of a two-storey detached single-family dwelling at 22, rue Hortie be **refused** in accordance with the Site Planning and Architectural Integration Program By-law CA29 0042 since the following objective "To ensure overall unity through architectural diversity of models within each of the targeted areas" is not met for the following criteria:

- "Housing designs should have similarity in architectural style; façade (height, width, alignment); roof (form and pitch); and fenestration";
- "The difference in height and volume between neighboring buildings is to be avoided so that none of them seems crushed by the volume of the other"

P.I.I.A. – LOT 1 072 585 15556, RUE SAINT-YVES

CONSIDÉRANT la réunion en visioconférence du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le mercredi 7 septembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE toute nouvelle construction de type résidentiel est assujettie au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale CA29 0042;

Il est proposé par le conseiller Chahi (Sharkie) Tarakjian appuyé par la conseillère Louise Leroux

ET RÉSOLU

QUE l'agrandissement du bâtiment unifamilial isolé, situé au 15556, rue Saint-Yves, soit <u>refusée</u> en vertu du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale CA29 0042 puisque les objectifs et critères suivants ne sont pas respectés:

- Les critères « Les modèles d'habitation doivent présenter une ressemblance entre les éléments suivants : style architectural, façade (hauteur, largeur, alignement), toiture (forme et pente) et fenestration » et « La différence de hauteur et de volume trop prononcée entre les bâtiments voisins est à éviter afin qu'aucun d'entre eux ne semble écrasé par le volume de l'autre » de l'objectif « Assurer une unité d'ensemble à travers une diversité architecturale de modèles à l'intérieur de chacune des zones visées »
- Le critère « La forme et l'agencement des ouvertures devrait respecter les caractéristiques architecturales du bâtiment » de l'objectif « Favoriser une architecture de qualité »;
- Les objectifs « Recréer certaines des caractéristiques des résidences unifamiliales du secteur » et « Conserver une continuité lors de l'agrandissement d'une résidence existante ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NUMBER CA22 29 0278

S.P.A.I.P. – LOT 1 072 585 15556, RUE SAINT-YVES

CONSIDERING the videoconference meeting of the Urban Planning Advisory Committee (UPAC) held on Wednesday, September 7, 2022;

CONSIDERING THAT all new residential construction is subject to the Site Planning and Architectural Integration Program By-law CA29 0042;

It was moved by Councillor Chahi (Sharkie) Tarakjian seconded by Councillor Louise Leroux

AND RESOLVED

THAT the extension of the detached single-family dwelling located at 15556, rue Saint-Yves, <u>be refused</u> in accordance with the Site Planning and Architectural Integration Program By-law CA29 0042 since the following objectives and criteria are not met:

- The criteria "Housing designs should have a similarity between the following elements: architectural style, façade (height, width, alignment), roof (form and pitch) and fenestration" and "The difference in height and volume between neighboring buildings is to be avoided so that none of them seems crushed by the volume of the other" of the objective "To ensure overall unity through architectural diversity of models within each of the targeted areas";
- The criteria "The form and arrangement of openings should respect the architectural characteristics of the building" of the objective "Promote Quality Architecture";
- The objectives "Recreate some of the characteristics of single-family residences in the area" and "Maintain continuity in the extension of an existing residence".

PROCÈS-VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est proposé par le conseiller Benoit Langevin appuyé par le conseiller Chahi (Sharkie) Tarakjian

ET RÉSOLU

QUE le conseil d'arrondissement prenne acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 7 septembre 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

40.12 1228707015

RÉSOLUTION NUMÉRO CA22 29 0280

COMITÉ DE CIRCULATION ET DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Il est proposé par la conseillère Catherine Clément-Talbot appuyé par la conseillère Louise Leroux

ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la réunion du Comité de circulation et de sécurité routière tenue le 6 septembre 2022 soit approuvé tel que soumis;

QUE l'Annexe « A » du règlement 868 concernant la circulation et la sécurité publique sur le territoire de l'ancienne Ville de Pierrefonds soit modifiée comme suit:

QUE le règlement 98-596 régissant le stationnement sur les voies publiques de l'ancienne Ville de Roxboro soit modifié comme suit :

RESOLUTION NUMBER CA22 29 0279

MINUTES – URBAN PLANNING ADVISORY COMMITTEE

It was moved by Councillor Benoit Langevin seconded by Councillor Chahi (Sharkie) Tarakjian

AND RESOLVED

THAT the Borough Council acknowledge the tabling of the minutes of the Urban Planning Advisory Committee meeting held on September 7, 2022.

UNANIMOUSLY ADOPTED

RESOLUTION NUMBER CA22 29 0280

TRAFFIC AND ROAD SAFETY COMMITTEE

It was moved by Councillor Catherine Clément-Talbot seconded by Councillor Louise Leroux

AND RESOLVED

THAT the minutes of the Traffic and Road Safety Committee meeting held on September 6, 2022 be approved as submitted;

THAT the Annex "A" of by-law 868 concerning traffic and public security on the territory of the former Ville de Pierrefonds be modified as follows:

THAT by-law 98-596 controlling parking on the public roads of the former Ville de Roxboro be modified as follows:

1. Vitesse – Demande de dos d'ânes sur la rue Kimber

QUE soit installé du côté est de la rue Kimber un panneau P-150-2-G « Stationnement interdit, début de zone» au niveau de la ligne d'arrêt de la rue Elgin et panneaux P-150-2 «Stationnement interdit» afin que le stationnement de ce côté de la rue soit interdit jusqu'à l'intersection de la rue Becket, ceci afin d'améliorer la visibilité dans les courbes et de maintenir une voie de circulation dans chaque direction de largeur suffisante.

QUE soit ajusté le marquage de la ligne axiale de la rue Kimber entre les rues Elgin et Becket afin de permettre le stationnement du côté ouest et de maintenir une voie de circulation dans chaque direction. La largeur de la rue Elgin étant estimée à 9,5 m, la ligne est à placer de façon à avoir 6 m du côté ouest et 3,5 m du côté est.

QUE soit installée une balise flexible sur la ligne axiale de la rue Kimber indiquant la limite de vitesse de 40 km/h au début de la courbe près du 4371, rue Kimber ainsi qu'une seconde balise flexible sur la ligne axiale au niveau des limites de la propriété du 4418, rue Elgin.

Tel qu'indiqué au croquis numéro 21-156530 ci-joint.

2. Vitesse - Demande des dos d'ânes sur l'avenue Cérès

QUE soit installé un panneau P-70-2-30, limite de vitesse 30 km/h du côté Nord de l'avenue Cérès, environ 15 m à l'ouest des intersections avec les rues Hyman et Edward-Higgins, et un troisième du côté Sud de l'avenue Cérès, environ 15 m à l'Est de l'intersection avec la rue Edward-Higgins.

QUE soit modifié le règlement CA29 0031 déterminant les limites de vitesse sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro afin de réduire la vitesse affichée de façon constante à 30 km/h pour le tronçon de l'avenue Cérès entre le parc et les limites de l'arrondissement à la rue Delaney.

QUE soit enlevé le panneau 40 km/h du côté Nord, près du 9427, avenue Cérès et installer à sa place un panneau P-70-2-30, limite de vitesse 30 km/h et en installer un second du côté opposé de la rue, près du 9560, avenue Cérès, pour la circulation direction Est, afin de réduire la vitesse affichée dans la section vers le boulevard Sunnybrooke (référence au Tome V : 2.9).

1. Speed - Request for speed bumps on rue Kimber

THAT be installed on the East side of rue Kimber a P-150-2-G "No Parking, Beginning of Zone" sign at the rue Elgin stop line and P-150-2 "No Parking" signs to prohibit parking on that side of the street until the intersection of rue Becket, in order to improve visibility on curves and to maintain a lane of traffic in each direction of sufficient width.

THAT be adjusted the centerline marking on rue Kimber between rue Elgin and rue Becket to allow parking on the west side and to maintain one lane of traffic in each direction. The width of rue Elgin being estimated at 9.5 m, the line should be placed so as to have 6 m on the west side and 3.5 m on the east side.

THAT be installed a flexible beacon on the centre line of rue Kimber indicating the 40 km/h speed limit at the beginning of the curve near 4371, rur Kimber as well as a second flexible beacon on the centre line at the property line of 4418, rue Elgin.

As indicated on sketch number 21-156530 attached herewith.

2. Speed - Request for speed bumps on avenue Cérès

THAT be installed a P-70-2-30 30 km/h speed limit sign on the north side of avenue Cérès, approximately 15 m west of the intersections with rue Hyman and rue Edward-Higgins, and a third sign on the south side of avenue Cérès, approximately 15 m east of the intersection with rue Edward-Higgins.

THAT be modified By-law CA29 0031 determining speed limits throughout the territory of the Borough of Pierrefonds-Roxboro in order to reduce the posted speed to a constant 30 km/h for the section of avenue Cérès between the park and the Borough limits at rue Delaney.

THAT be removed the 40 km/h sign on the north side of the street, near 9427, avenue Cérès, and that be installed a P-70-2-30 30 km/h speed limit sign in its place and that be installed a second sign on the opposite side of the street, near 9560, avenue Cérès, for eastbound traffic, in order to reduce the posted speed on the section towards boulevard Sunnybrooke (reference to Tome V: 2.9).

QUE soit mise aux normes la signalisation pour la traverse piétonnière près du 9400, avenue Cérès en installant les panneaux P-270-2-A, « Passage pour piétons » selon le plan normalisé 026A de Transport Québec.

THAT be brought up to standards the signs for the pedestrian crossing near 9400, avenue Cérès by installing the P-270-2-A "Pedestrian Crossing" signs in accordance with Transport Québec standard plan 026A. QUE soit installée à cette traverse piétonnière une balise piétonnière P-270-2-C sur la ligne axiale en complément des panneaux de traverse à un passage pour piétons pour rappeler aux conducteurs la présence du passage (Référence au Tome V : 2.28.9).

QUE soit installée une balise flexible avec indication 30 km/h sur la ligne axiale :

- au niveau du 9500, avenue Cérès
- entre le 9260 et le 9160 avenue Cérès
- et à mi-tronçon sur l'avenue Cérès entre la rue Hyman et la rue Edward-Higgins.

QUE soit installé sur l'avenue Cérès, entre la rue Logan et la rue Delaney, des bornes de délimitation sur la ligne de séparation des bandes cyclables pour séparer les cyclistes des véhicules routiers afin de distinguer la voie cyclable de la chaussée. Les bornes de délimitation doivent être espacées d'au plus 20 m, doivent mesurer entre 50 et 200 mm de largeur et doivent avoir une hauteur minimale de 1200 mm. Les bornes de délimitation doivent avoir, à partir de leur sommet et sur chacune de leurs faces, au moins 5 bandes horizontales noires de 56 mm de largeur séparées par 4 bandes horizontales jaunes de 80 mm de largeur (Tome V ch 7.9.25). La pellicule des bandes horizontales jaunes conforme au Tome VII - Matériaux, chapitre 14 « Matériaux divers », norme 14101 Pellicules **«** rétroréfléchissantes ».

Tel qu'indiqué au croquis numéro 21-164459 ci-joint.

3. Vitesse - Demande de dos d'ânes sur la rue Richmond de l'avenue Anselme-Lavigne au boulevard de Pierrefonds

QUE soit installé un ralentisseur de vitesse avec dimension, marquage et signalisation conforme aux normes du Tome V de Transports Québec :

- sur la rue Richmond entre les rues de Bristol et Anderson;
- sur la rue Richmond entre les deux entrées de l'école, en remplacement de la balise flexible:
- sur la rue Richmond entre les rues Anderson et Chelsea.

Tel qu'indiqué aux croquis numéros 21-170777-1, 21-170777-2 et 21-170777-3 ci-joints.

4. Vitesse - Demande des dos d'ânes sur la rue Johnson

QUE soit installé un ralentisseur de vitesse avec dimension, marquage et signalisation conforme aux normes du Tome V de Transports Québec en face du 4432, rue Johnson. Un emplacement mi-tronçon n'est pas possible vu la présence d'une chambre d'égout et les emplacements des entrées charretières.

Tel qu'indiqué au croquis numéro 21-172904 ci-joint.

THAT be installed a P-270-2-C pedestrian beacon at this crosswalk on the centerline to complement the crosswalk signs to remind drivers of the crosswalk (Volume V reference: 2.28.9).

THAT be installed a flexible beacon with a 30 km/h indication on the centerline:

- at 9500, avenue Cérès
- between 9260 and 9160, avenue Cérès
- and at the midpoint of avenue Cérès between rue Hyman and rue Edward-Higgins.

THAT be installed on avenue Cérès, between rue Logan and rue Delaney, boundary markers on the bike lane separation line to separate cyclists from road vehicles to distinguish the bike lane from the roadway. Boundary markers shall be spaced no more than 20 metres apart, shall be between 50 mm and 200 mm wide and shall be a minimum of 1200 mm high. Boundary markers shall have, from the top and on each side, at least 5 black horizontal stripes 56 mm wide separated by 4 yellow horizontal stripes 80 mm wide (Volume V ch 7.9.25). The film of the yellow horizontal stripes conforms to Volume VII -Materials, Chapter 14 "Miscellaneous Materials", Standard 14101 "Retroreflective "Miscellaneous Films".

As indicated on sketch number 21-164459 attached herewith.

3. Speed - Request for speed bumps on rue Richmond from avenue Anselme-Lavigne to boulevard de Pierrefonds

THAT be installed a speed bump with dimensions, markings and signs in accordance with Transport Quebec's Tome V standards:

- On rue Richmond between rues Bristol and Anderson;
- on rue Richmond between the two school entrances, replacing the flexible beacon;
- on rue Richmond between rues Anderson and Chelsea.

As indicated on sketches numbers 21-170777-1, 21-170777-2 and 21-170777-3 attached herewith.

4. Speed - Request for speed bumps on rue Johnson

THAT be installed a speed bump with dimensions, markings and signage in accordance with Transport Quebec's Tome V standards in front of 4432, rue Johnson. A mid-section location is not possible due to the presence of a sewer chamber and driveway locations.

As indicated on sketch number 21-172904 attached herewith.

5. Signalisation - Demande d'interdiction de 5. Signage - Request to prohibit parking stationnement sur la rue des Érables

signalisation QUE soit installée une « Stationnement interdit » avec début et fin de zone (P-150-2-D et P-150-2-G) afin d'indiquer la zone où le stationnement est interdit face au 4925, rue des Érables, Pierrefonds.

La zone qui sera interdite au stationnement en tout temps sera d'une longueur d'environ 20 m en façade du bâtiment, entre les entrées charretières des propriétés. Ceci inclut le dégagement nécessaire pour la borne d'incendie et la boîte postale communautaire.

Tel qu'indiqué au croquis numéro 22-223449 ci-joint.

40.13 1223050017

on rue des Érables

THAT be installed "No Parking" signs with start and end zones (P-150-2-D and P-150-2-G) to indicate the no parking zone facing 4925, rue des Érables, Pierrefonds.

The area that will be closed to parking at all times will be approximately 20 m in length at the front of the building, between the driveways of the properties. This includes clearance for the fire hydrant and the community mailbox.

As indicated on sketch number 22-223449 attached herewith.

RÉSOLUTION NUMÉRO CA22 29 0281

MOTION - TERRES FÉDÉRALES AÉROPORT PIERRE-ELIOTT-TRUDEAU **RESOLUTION NUMBER CA22 29 0281**

MOTION - FEDERAL LANDS PIERRE-ELIOTT-TRUDEAU AIRPORT ATTENDU QU'au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal se trouve un précieux écosystème composé de terres humides composées de champs, de forêts et de marais qui est la propriété du Gouvernement du Canada et qui est loué à Aéroports de Montréal (ADM) (« terres fédérales ») et que ces terres sont partiellement situées dans l'arrondissement de Saint-Laurent, dans la Ville de Montréal et dans la Cité de Dorval;

ATTENDU QUE la population du papillon monarque a chuté de 90 % au cours des deux dernières décennies alors qu'il est un pollinisateur essentiel au maintien de la biodiversité;

ATTENDU QUE depuis 2003 et en vertu de la Loi sur les espèces en péril, le gouvernement fédéral a inscrit le papillon monarque sur la liste des « espèces préoccupantes » et que le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada a recommandé en 2016 au gouvernement de l'inscrire comme étant « en voie de disparition »;

ATTENDU QUE le 21 juillet 2022, l'Union internationale pour la conservation de la nature a ajouté les papillons monarques à sa « liste rouge » des espèces menacées;

ATTENDU QUE le « Champ des monarques » est un terrain d'environ 19 hectares intégré au Golf de Dorval situé au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal parmi lequel on compte environ 6 300 plants d'asclépiades et que celui-ci est considéré comme un véritable sanctuaire pour plusieurs espèces d'oiseaux ainsi que pour les papillons monarques;

ATTENDU QUE le « Champ des monarques » a été gravement endommagé au cours des dernières semaines, et que l'ensemble de l'écosystème est lui-même menacé de fragmentation, et finalement, de destruction;

WHEREAS north of the Montreal Pierre Elliott Trudeau International Airport is a valuable wetland ecosystem consisting of fields, forests and marshes owned by the Government of Canada and leased to Aéroports de Montréal (ADM) ("federal lands") and partially located in the Borough of Saint-Laurent, the City of Montreal and the City of Dorval;

WHEREAS the population of the monarch butterfly has declined by 90% over the past two decades, even though it is an essential pollinator for the maintenance of biodiversity;

WHEREAS, since 2003 and under the Species at Risk Act, the federal government has listed the monarch butterfly as a "species of special concern" and the Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada recommended in 2016 that the government list it as "endangered";

WHEREAS, on July 21, 2022, the International Union for Conservation of Nature added monarch butterflies to its "red list" of threatened species;

WHEREAS the "Champ des monarques" is a 19-hectare site within the Dorval Golf Course located north of Montreal's Pierre Elliott Trudeau International Airport, which includes approximately 6,300 milkweed plants and is considered a sanctuary for several species of birds as well as for monarch butterflies;

WHEREAS, the "Champ des monarques" has been severely damaged in recent weeks, and the entire ecosystem itself is threatened with fragmentation, and ultimately, destruction;

ATTENDU QU'en 2017, Montréal a été la première ville au Québec à devenir « Ville amie des monarques », que l'arrondissement de Saint-Laurent lui a emboîté le pas en devenant le premier arrondissement montréalais « Ville amie des monarques » et que la Ville de Montréal a reçu une certification OR en 2019 signifiant qu'elle a réalisé l'ensemble des 24 mesures que ces villes se sont engagées à prendre;

ATTENDU QUE les élus du conseil municipal de la Ville de Montréal ont adopté en avril 2021 une déclaration demandant notamment que la Ville de Montréal enjoigne le gouvernement fédéral à appuyer la conservation du Golf de Dorval ainsi que des lots adjacents qui lui appartiennent afin de créer une trame verte qui bonifierait le projet du parc-nature des Sources;

ATTENDU QUE plus de 33 000 personnes ont signé la pétition citoyenne lancée en ligne « Un écosystème essentiel aux monarques à restaurer et protéger près de l'aéroport de Montréal », et que celle-ci est adressée à Steven Guilbeault, ministre de l'Environnement et du Changement climatique, à Omar Alghabra, ministre des Transports du Canada et à Philippe Rainville, président-directeur général d'ADM;

ATTENDU QUE les villes de l'île de Montréal s'efforcent ensemble de combler le déficit d'espaces naturels protégés par rapport aux autres villes canadiennes, et que ce dernier grand écosystème marécageux et fluvial, composé d'habitats fauniques rares, est de la taille du parc du Mont-Royal;

ATTENDU QU'en décembre 2021, le ministre de l'Environnement et du Changement climatique a été mandaté par le premier ministre du Canada afin de s'assurer que tous les Canadiens aient accès à des espaces verts, et en particulier de créer au moins un nouveau parc urbain national dans chaque province et territoire, avec un objectif de 15 nouveaux parcs urbains d'ici 2030;

ATTENDU QU'en collaboration avec l'arrondissement de Saint-Laurent, la Ville de Montréal et la Cité de Dorval, le gouvernement fédéral participerait à la création d'un legs vert d'envergure pour les prochaines générations en préservant une zone d'une grande richesse écologique en plein cœur d'une métropole effervescente et reconnue pour son côté innovateur et que cette collaboration lui permettrait d'obtenir d'importantes retombées positives au moyen d'un investissement à coût nul en plus d'agir concrètement contre le réchauffement climatique;

WHEREAS in 2017, Montreal was the first city in Quebec to become a "Monarch Friendly City", the Borough of Saint-Laurent has followed suit by becoming the first Montreal borough to become a "Monarch Friendly City", and the Ville de Montréal has received a GOLD certification in 2019 signifying that it has completed all 24 measures that these cities have committed to take;

WHEREAS the elected officials of the City Council of the Ville de Montréal adopted a declaration in April 2021 requesting, among other things, that the Ville de Montréal urge the federal government to support the conservation of the Dorval Golf Course and adjacent lots owned by the Ville de Montréal in order to create a green screen that would enhance the Des Sources nature park project;

WHEREAS more than 33,000 people have signed the online citizen petition, "Un écosystème essentiel aux monarques à restaurer et protéger près de l'aéroport de Montréal", which is addressed to Steven Guilbeault, Minister of the Environment and Climate Change, Omar Alghabra, Minister of Transport of Canada and Philippe Rainville, President and CEO of ADM:

WHEREAS, the cities of the island of Montreal are working together to close the gap of protected natural spaces compared to other Canadian cities, and this last large marshy and river ecosystem, composed of rare wildlife habitats, is the size of Mount Royal Park;

WHEREAS in December 2021, the Minister of the Environment and Climate Change was mandated by the Prime Minister of Canada to ensure that all Canadians have access to green space, and in particular to create at least one new national urban park in each province and territory, with a target of 15 new urban parks by 2030;

WHEREAS in collaboration with the Borough of Saint-Laurent, the Ville de Montréal and the City of Dorval, the federal government would participate in the creation of a large-scale green legacy for future generations by preserving an area of great ecological wealth in the heart of an effervescent metropolis known for its innovative side, and that this collaboration would allow it to obtain significant positive spin-offs by means of a zero-cost investment in addition to taking concrete action against global warming;

Il est proposé par la conseillère Catherine Clément-Talbot appuyé par le conseiller Benoit Langevin It was moved by Councillor Catherine Clément-Talbot seconded by Councillor Benoit Langevin QUE le Conseil demande au gouvernement du Canada de reconnaître la valeur écologique et la biodiversité des terres appartenant au gouvernement fédéral (« terres fédérales ») au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau, soit les lots 3, 4 et 5 situés dans l'arrondissement Saint-Laurent de la Cité de Montréal ainsi que les terres communément appelées Golf Dorval incluant le « Champ des monarques », situées dans la Cité de Dorval, le tout loué à ADM;

QUE le Conseil demande au gouvernement du Canada, par l'entremise de Transports Canada, d'aviser et d'exiger d'ADM de cesser immédiatement tout développement sur ces terrains:

QUE le Conseil demande au gouvernement du Canada, conformément à son objectif déclaré de créer ou de contribuer à la création d'un parc urbain au Québec d'ici 2030, d'assurer la préservation et la conservation de ces terres fédérales à perpétuité, et ce, pour les générations futures;

QUE le Conseil demande au gouvernement du Canada de travailler avec l'arrondissement de Saint-Laurent, la Ville de Montréal et la Cité de Dorval afin de sécuriser un héritage pour les générations futures en créant un parc urbain sur l'île de Montréal, semblable au parc urbain national de la Rouge en Ontario;

QUE cette résolution soit transmise au ministre fédéral des Transports du Canada, Omar Alghabra, au ministre fédéral de l'Environnement, Steven Guilbeault, à tous les députés fédéraux représentant des circonscriptions sur l'île de Montréal ainsi qu'à tous les maires et conseillers élus de toutes les villes de l'Agglomération de Montréal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

65.01 1222155012

THAT Council request that the Government of Canada recognize the ecological and biodiversity value of the lands owned by the federal government ("federal lands") north of the Pierre Elliott Trudeau International Airport, namely lots 3, 4 and 5 located in the Borough of Saint-Laurent in the Cité de Montréal, as well as the lands commonly known as the Dorval Golf Course, including the "Field of Monarchs", located in the City of Dorval, all of which are leased to ADM;

THAT Council request that the Government of Canada, through Transport Canada, notify and require ADM to immediately cease all development on these lands;

THAT Council request that the Government of Canada, in keeping with its stated objective of creating or contributing to the creation of an urban park in Quebec by 2030, ensure the preservation and conservation of these federal lands in perpetuity for future generations;

THAT Council request that the Government of Canada work with the Borough of Saint-Laurent, the Ville de Montréal and the City of Dorval in order to secure a legacy for future generations by creating an urban park on the Island of Montreal, similar to the Rouge National Urban Park in Ontario;

THAT this resolution be forwarded to Canada's Federal Minister of Transport, Omar Alghabra, the Federal Minister of the Environment, Steven Guilbeault, all federal Members of Parliament representing ridings on the Island of Montreal, as well as to all elected mayors and councillors of all cities in the Agglomeration of Montreal.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Louise Leroux appuyé par le conseiller Benoit Langevin

ET RÉSOLU

QUE la présente séance ordinaire soit levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Dimitrios (Jim) BEIS

Maire d'arrondissement

Mayor of the Borough

ET LA SÉANCE EST LEVÉE À 21 H 10.

70.01

RESOLUTION NUMBER CA22 29 0282

ADJOURNMENT OF THE SITTING

It was moved by Councillor Louise Leroux seconded by Councillor Benoit Langevin

AND RESOLVED

THAT the present regular sitting be adjourned.

UNANIMOUSLY ADOPTED

AND THE SITTING WAS ADJOURNED AT 9:10 P.M.

Pier-Luc BISAILLON LANDRY
Secrétaire d'arrondissement par intérim
Secretary of the Borough by interim

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 novembre 2022.